

Nombre de Conseillers en exercice : 13  
Nombre de Conseillers présents : 8  
Date de la Convocation : 03/06/24  
Date d'affichage : 03/06/24

Je certifie le présent document  
conformément à la loi  
en vigueur, par  
Monsieur Le Maire  
réception le :  
et notifié ou publié le :

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le 13/06/2024

ID : 001-210101366-20240613-240643-DE

## Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 13 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre le treize juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Étaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, DUFRESNE Anna-Maria, MARMIER Noëlle, VERNUSSE Céline, M. GABILLET François, DREYFUS Eric et VARLET Geoffrey.

Étaient absents : Mme TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice, TEPPE Sébastien.

Pouvoirs :

Mme WEBER Corinne a donné pouvoir à M GABILLET François

M GONNARD Pierre a donné pouvoir à M BOYER Dominique

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle été élue secrétaire de séance.

### Délibération n°240643 : Dissolution du Service Local d'Incendie et de Secours (SLIS)

Vu l'absence de recrutement de nouveaux sapeurs-pompiers ;

Vu l'effectif de 4 pompiers volontaires ;

Vu le déficit de formation ;

Vu les différents échanges entre la Mairie, le Services d'Incendie et de Secours de l'Ain et les sapeurs-pompiers du SLIS ;

Vu la rencontre avec le commandant LAUPRETRE le 13 mai 2024 ;

Monsieur le Maire rappelle la situation actuelle du SLIS. L'état de la capacité opérationnelle de ce dernier n'est plus conforme au regard des obligations réglementaires en termes d'effectifs et de formation. Il remercie les pompiers pour leur engagement. Malgré les efforts, il n'est plus possible de maintenir ce service.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

➤ **Décide de retirer la délibération de l'ordre du jour.**

La Secrétaire  
Noëlle MARMIER



Pour extrait certifié conforme,  
Le 13 juin 2024  
Le Maire,  
Dominique BOYER

